

COMMUNE DE BERNEX (HAUTE-SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE BERNEX - N° D2026_27/04/3

Séance du 27 Avril 2026 à 19h00

7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires

Compte financier unique 2025

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 8
VOTES : Pour: 8 - Contre: 0 - Abstention: 0
Date de convocation : 21 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept avril à 19h00 le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Président du CCAS,

Présents : Pierre André Jacquier, Sylvie Trincaz, Jean-Yves Guegan, Marion Pivot, Claire Rousseau, Marie-Claire Sonnois, Marie-Josette Bochaton, Agnès Birraux, Evelyne Dalon

Absent : Néant

Monsieur Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du compte financier unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le CFU 2025 du budget du centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune de Bernex,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques ainsi que des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que dans les séances où le CFU du président du CCAS est débattu le conseil d'administration élit son président. Dans ce cas le président du CCAS peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote,

Considérant que le conseil d'administration a élu Mme Sylvie Trincaz pour assurer la présidence de la séance,

Considérant le CFU du budget du CCAS présenté et résumé par la présidente de séance,

Monsieur le président du CCAS s'étant retiré et ne participant pas au vote, il est procédé, sous la présidence de Mme Sylvie Trincaz, vice-présidente du CCAS, au vote du compte financier unique qui est approuvé, à l'unanimité, comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés.....		1 940,45		226,97		2 167,42
Opérations de l'exercice.....	11 740,39	13 657,82	0,00	0,00	11 740,39	13 657,82
TOTAUX.....	11 740,39	15 598,27	0,00	226,97	11 740,39	15 825,24
Résultats de clôture.....		3 857,88		226,97		4 084,85
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES.....	11 740,39	15 598,27	0,00	226,97	11 740,39	15 825,24
RESULTATS DEFINITIFS.....		3 857,88		226,97		4 084,85

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme

La Présidente de séance
 Sylvie Trincaz



Le secrétaire de séance,
 Jean-Yves Guegan



Certifié exécutoire
 Télétransmis en sous-préfecture le 29/04/2026
 Mise en ligne sur le site internet de la commune le 29/04/2026

